

COMMUNE DE CRUET (Savoie)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize, le vingt et octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Etienne PILARD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Convocation du Conseil Municipal :

14 octobre 2013

Affichage réunion :

15 octobre 2013

Présents : M. Etienne PILARD, M. Marcel RAIMOND, M. René SIBUE, M. Gérard ROZIER, M. Jean-Marc BARTOLOSO, M. Jean-Louis PETTEX, M. Philippe GALIEGUE, Mme Corinne GORIN, M. David DE BRUYNE, Mme Valérie SPIELMANN, M. Marc CHAUFFARD, M. Jean-Michel BLONDET, M. François TIOLLIER.

Absents : Mme Marie Hélène PLAVÉRET, M. Pierre VIALA.

Pouvoirs déposés :

-Mandat: Mme Marie Hélène PLAVÉRET

Mandataire: M. Etienne PILARD

-Mandat: M. Pierre VIALA

Mandataire: M. Jean-Marc BARTOLOSO

Secrétaire de séance : Jean-Michel BLONDET

La séance s'est ouverte à 20 heures 00.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à 12 voix pour et 2 abstentions des personnes absentes lors du dernier Conseil Municipal (M. BARTOLOSO / Mme GORIN).

M. PETTEX n'a pas pris part au vote sur l'approbation du dernier compte rendu.

OBJET : Choix des entreprises et montant du marché pour la réhabilitation et extension du presbytère en vue de la création d'une maison des associations pour les lots 2 et 14

Monsieur le Maire rappelle le programme de la réhabilitation et extension du presbytère en vue de la création d'une maison des associations, et les différentes étapes de la consultation des entreprises pour cette opération.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal, dans sa séance du 26 septembre 2013, par laquelle, il a approuvé le programme de la réhabilitation et extension du presbytère en vue de la création d'une maison des associations, et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché public pour la réhabilitation et extension du presbytère en vue de la création d'une maison des associations pour les lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15.

Il expose au Conseil Municipal les différentes offres reçues, et les conclusions de la commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises pour les lots n°2 et 14.

Mme GORIN s'étonne que les marchés soient signés avec les entreprises alors que la totalité de ces dépenses n'est pas prévue au budget. Elle dit que sur le budget 2013, ces dépenses n'ont pas été budgétisées. Elle demande pourquoi le plan de financement n'est pas établi pour cette opération.

Monsieur le Maire répond que cette opération a été budgétisée en partie sur 2013 pour 401 000 € TTC sur l'autofinancement de la commune. Il dit qu'une telle opération structurante pour une commune, est forcément pluriannuelle. Le montant de l'emprunt sera déterminé sur 2014 car il n'est pas encore possible de déterminer le montant d'autofinancement.

M. RAIMOND dit qu'il faudra recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire dit qu'effectivement cette opération sera financée en partie par un emprunt mais aussi par des subventions et de l'autofinancement. Une partie des subventions a été perçue en 2013, pour cette opération, une autre partie sera touchée en 2014.

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public pour la réhabilitation et extension du presbytère en vue de la création d'une maison des associations avec les entreprises désignées :

Lot n° 2 : TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE - VRD

Entreprise PIANTONI – 121 Impasse du Marais – BP 50027 – 73190 SAINT BALDOPH

pour un montant 281 000,00 € HT soit 336 076,00 € TTC

Lot n° 14 : SERRURERIE

Entreprise GILBERT DUPRAZ – Avenue Albens – 73470 NOVALAISE

pour un montant 39 157,76 € HT soit 46 832,68 € TTC

Soit un total de 320 157,76 € HT et 382 908,68 € TTC.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3 (M. PETTEX / M. GALIEGUE / M. GORIN)

OBJET : Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Compte tenu d'un réajustement du temps de travail d'un agent, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique 2ème classe créé initialement à temps non complet par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2012 pour une durée de 24 heures par semaine sur 35 heures, et de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet pour une durée de 26 heures 30 minutes par semaine sur 35 heures, à compter du 1^{er} novembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la demande d'avis effectué auprès du Comité Technique Paritaire ;

Vu le tableau des emplois ;

décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

OBJET : Renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie pour la réhabilitation et l'extension du presbytère en vue de la création d'une bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle le programme de la réhabilitation et l'extension du presbytère en vue de la création d'une maison des associations et d'une bibliothèque.

Il rappelle qu'une demande de subvention sollicitée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 mai 2011, a été effectuée auprès du Conseil Général de la Savoie pour la création de la bibliothèque.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Général souhaite savoir s'il souhaite maintenir cette demande.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir sa demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réhabilitation et l'extension du presbytère pour la création d'une bibliothèque ;
- sollicite l'autorisation du Conseil Général de commencer les travaux avant d'obtenir sa décision concernant l'octroi de cette subvention.

Mme GORIN demande le montant de la subvention attendue. Monsieur le Maire dit qu'elle sera d'environ 56 000 € pour la création de la bibliothèque.

Questions diverses :

-Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'association nationale Mini School, qui dispense des cours d'anglais aux enfants, sollicite l'autorisation d'utiliser une salle communale. Cette association donne des cours payants. Elle souhaite obtenir le prêt ou la location d'une salle une heure par semaines et plusieurs heures pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, répond qu'il n'est pas possible de répondre favorablement. En effet, le nombre de salles est limité, et elles sont déjà très occupées par les associations locales.

-Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

- que le service du secrétariat de mairie est perturbé du fait de l'absence d'un agent. Le remplacement de cet agent est en cours ;
- que la commission qui travaille sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est réunie et, qu'une réunion sera programmée avec l'équipe enseignante à ce sujet ;
- que la réunion de démarrage des travaux de la maison des associations se déroulera mardi 22 octobre 2013 à 14 heures sur site. Monsieur le Maire invite les membres de la commission des travaux à cette réunion ;
- que l'ancienne cure a été vidée par les associations samedi 19 octobre ;
- que des travaux sont prévus au pont Rouge en partenariat avec le syndicat du Gargot ;
- que les miroirs, demandés depuis longue date, ont été posés à La Baraterie – Chemin des Tanes ;

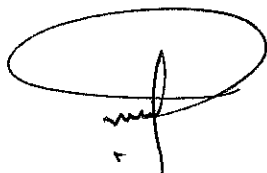
-Mme GORIN demande si, la commune peut installer un radar « zone 30 » devant l'école. Monsieur le Maire répond qu'il a déjà réfléchi à cette possibilité, et qu'il pense qu'un radar pédagogique serait plus adapté. Le Conseil Municipal décide de l'achat d'un nouveau radar pédagogique à installer vers l'école.

-Monsieur le Maire rappelle son invitation au traditionnel « Pot des Nouveaux », le samedi 26 octobre 2013, à 11 heures, à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20 heures 59.

Fait à Cruet, le 28 octobre 2013

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Monsieur le Maire, Etienne PILARD

